ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
8, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2009, OTTAWA (ONTARIO) Résolution 52 /2009

TITRE:	Soutien à l'égard du programme de formation en entretien d'établissements scolaires
OBJET:	Éducation
PROPOSEUR(E):	Kenneth Chalmers, Chef, Première Nation de Birdtail Sioux, Man.
COPROPOSEUR(E):	David Meeches, Chef, Première Nation de Long Plain, Man.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. Chaque communauté et ses citoyens considèrent l'école comme un bien et un édifice importants;

B. Il est très important d'adopter une démarche préventive en vue d'assurer la durabilité des écoles et installations connexes des communautés des Premières Nations dans l'ensemble du Canada;

C. Il est généralement admis que la meilleure démarche préventive est de permettre au personnel d'entretien des établissements scolaires concernés d'acquérir des capacités et des compétences;

D. Le programme de formation en entretien d'établissements scolaires est appliqué au Manitoba depuis 2007, en tant que projet pilote, en vue d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus;

E. Le programme de formation en entretien d'établissements scolaires est actuellement financé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et administré dans l'ensemble du Manitoba par le Conseil tribal des Dakota Ojibway;

F. Il est fort peu probable que de nouvelles écoles de remplacement soient construites sur demande en raison de contraintes budgétaires et d'un manque de volonté, il est impératif de déployer le plus d'efforts possibles pour assurer la durabilité et la pérennité de toutes les écoles et installations connexes;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

G. Le programme de formation en entretien d'établissements scolaires consiste à offrir une formation au personnel d'entretien des écoles des communautés des Premières Nations afin que ces établissements demeurent des endroits « sains » de la manière la plus économique possible;

H. La formation, qui permet d'acquérir des connaissances et des compétences « pratiques », vise à aider le personnel d'entretien des écoles d'entreprendre d'une manière proactive des travaux adéquats pour conserver les établissements scolaires en bon état et leur permettre de demeurer des immobilisations à long terme;

I. La formation est efficace lorsqu'elle est offerte de manière continue et dans le cadre d'un engagement à long terme. Elle devrait être envisagée à l'échelon national et offerte dans l'ensemble du Canada.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Affirment que le programme de formation en entretien d'établissements scolaires est un programme très utile pour former le personnel d'entretien et compétent des écoles des communautés des Premières Nations et pour garder ces établissements en bon état à moindre coût; un programme qui découle de la constatation de négligences en matière d'entretien dans ces établissements.

2. Enjoignent l'APN de faire valoir la nécessité de doter chaque communauté de Première Nation au Canada d'un personnel ayant suivi une formation pour entretenir les écoles et les installations connexes.

3. Appellent l'APN à recommander vivement au gouvernement du Canada de continuer à soutenir le programme de formation en entretien d'établissements scolaires et d'élargir le mandat de ce programme à l'ensemble du Canada (mis en œuvre au besoin par d'autres instances compétentes) afin de réaliser des économies dans l'entretien des écoles et des installations connexes et d'améliorer les capacités et compétences du personnel chargé de l'entretien.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

52 - 2009